CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 12 novembre 2026
Date de publication : 24 novembre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Laurent BALOGE, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Emilie MORIN, Julien SEIGNEURET, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Emilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Justine ROY, Tony CHEYROUSE, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Christine HEINTZ, Didier PROUST, Éric PREVOST, Loetitia TRUTET, Jérôme GRELET.

Excusé : Daniel JOLLIT

Pouvoirs : Catherine PINEAU donne pouvoir à Jean-François RENOUX, Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Corinne GUYON donne pouvoir à Emilie Y-HRAH-KRONG, Nathalie PETRAULT donne pouvoir à Dominique PAYET

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Laurent BALOGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20261118-DE-2026-10-07-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026

❖❖❖❖❖

DE-2026-10-07 REMBOURSEMENT DES SERVICES SUPPORTS PAR LES RÉGIES ET BUDGETS ANNEXES
Rapporteur Didier JOLLET

Monsieur le Vice-Président délégué expose au Conseil Communautaire que l'ensemble des charges de personnel des services supports (Direction Générale, Direction des finances, Direction des Ressources Humaines, Direction des Systèmes d'Information, Direction de la Communication) et des frais divers des régies et budgets annexes est porté par le budget principal de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.
Afin d'établir des CFU (Comptes Financiers Uniques) sincères et véritables sur les différents budgets de la communauté de communes, il est proposé de répartir l'ensemble des coûts de personnels de ces services supports selon des clés de répartition adaptées à chaque direction et les différents frais divers mandatés sur le budget principal mais relevant des régies et des budgets annexes au réel, selon la comptabilité analytique inscrite.

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'AUTORISER la refacturation du coût des services supports portés par le Budget 400 00 Communauté de Communes Haut Val de Sèvre sur les différentes régies et différents budgets annexes de la collectivité
- D'AUTORISER la refacturation des frais divers portés par le Budget 400 00 Communauté de Communes Haut Val de Sèvre sur les différentes régies et différents budgets annexes de la collectivité
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Le président de séance,

Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Le/la secrétaire de séance,